



JOURNÉE LICENCIÉS FFSA 2019 – BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNÉE D'ESSAIS, D'ENTRAÎNEMENTS, OUVERTE AUX LICENCIÉS FFSA.

ROULAGE DE 9H00 A 12H00 ET DE 13h30 A 17h30.

Roulage continu, 16 véhicules maxi en simultané sur la Piste.

Ouverture paddock de 08h00 à 19h00.

Contact : contact@piste-fontenaypole85.fr – tel : 02 51 69 00 78

Journée FFSA du : ___/___/ 2019

Matin

Après-midi

Journée

PILOTE.

Si inscription pour 2 Pilotes sur le même véhicule, chaque Pilote doit renseigner un bulletin d'inscription et signer conjointement les 2 bulletins.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Email : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

N° Licence : _____

N° Permis de conduire : _____

A partir du 3^{ème} pilote, un nouveau droit d'inscription sera perçu.

Le pilote doit renseigner, parapher, dater et signer les documents : « Inscription ... », « Lettre de décharge de Responsabilité ».

Si le Pilote embarque un passager celui-ci doit aussi remplir le document « Lettre de décharge de Responsabilité ».

VEHICULE.

Marque : _____ Modèle : _____ N° immatriculation : _____

ou N° Châssis : _____ N° Passeport FFSA : _____

ASSURANCES : Journée réservée aux Licenciés FFSA, donc l'assurance de votre Licence de l'année en cours, couvre cette Journée FFSA organisée par la Piste Fontenay Pôle 85.

ATTENTION LIMITATION A 95 DB – CONTROLE OBLIGATOIRE.

Contrôle sonométrique en statique selon le règlement FFSA en vigueur (75% du régime maxi.)

TARIF TTC :

Journée	150 €
½ Journée	100 €
2 ^{ème} Pilote	80 €
A partir du 3 ^{ème} Pilote, nouveau droit d'inscription.	
TOTAL :.....	€

Inscription à la journée validée si ce document est retourné dûment complété, paraphé, daté, signé, accompagné :

- De la « Lettre de décharge de Responsabilité » pour le(s) pilote(s) et le(s) passager(s) complété(s), paraphé(s), daté(s), signé(s)
- Du Règlement de la journée FFSA daté, signé (dernière page de ce document).
- Du règlement par chèque à l'ordre de la SEML Innovation Automobile
- De la photocopie de votre licence FFSA valide
- Envoi à l'adresse suivante : SEML Innovation Automobile - 60 rue de Chambouin - 85200 Fontenay le Comte.

TOUTE RESERVATION EST DEFINITIVE ET NON REMBOURSABLE.

Les accompagnants sont autorisés dans le paddock, et interdits sur le muret et la voie des stands.

Le pilote doit respecter le Règlement de la Piste fourni lors de l'inscription.

J'ai lu et j'accepte la lettre de décharge de responsabilité de la Piste Fontenay Pôle 85 pour l'ensemble de l'équipage de mon véhicule. J'ai lu et je me conforme au règlement de la Journée TrackDay et je dégage de toute responsabilité les organisateurs de cette journée.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR.

Je soussigné Mme / Mr _____ reconnaît par la présente être titulaire d'un permis de conduire automobile et d'une licence FFSA en cours de validité, être soit propriétaire du véhicule mentionné ci-dessus, soit avoir l'autorisation du propriétaire aux fins d'utiliser ce véhicule pour la journée « Licenciés FFSA ».

En outre je reconnais être en possession de tous les documents afférents au véhicule et en particulier de la carte grise ou du passeport technique en cours de validité.

Je suis en conformité avec les articles L324-1 et L324-2 du code de la route relatif à l'obligation de s'assurer pour faire circuler un véhicule à moteur.

Le : ____ / ____ / 2019 Fait à : _____

Nom : _____

Nom 2^{ème} Pilote : _____

Prénom : _____

Prénom 2^{ème} Pilote : _____

Signature(s), précédée(s) de la mention « **Lu et approuvé** ».

REGLEMENT.

Article 1 - Inscription des véhicules.

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- prendre connaissance du présent règlement et le signer
- renseigner et signer le formulaire d'inscription
- renseigner et signer la lettre de décharge de responsabilité
- **être Licencié** (ou en demande de licence) pour l'année en cours
- **Respecter les RTS FFSA en vigueur selon le type de véhicule et pour l'équipement du Pilote.**

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait.

Les véhicules et les Pilotes non-inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la zone des stands, ni à la piste.

Les différents éléments relatifs à l'organisation de la journée (badges, autocollants accès piste...) seront à retirer au bureau administratif dès votre arrivée sur le site.

Article 2 – Assurances.

Assurance Individuelle Accident : assurance optionnelle. Proposée et à souscrire lors du passage à l'administratif le jour du roulage.
RC Circulation Circuit : **include** avec l'inscription à la journée.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité, notamment en dommage, pour les véhicules exposés dans le paddock.

Article 3 – Accès à la Piste.

Ne seront admis sur la Piste que les Pilotes et les véhicules inscrits.
Horaires de roulage **09h00-12h00 / 13h30-17h30.**
16 voitures maximum, en simultané sur la Piste.

Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un anneau de remorquage.

Sur le paddock et la voie des stands, la vitesse est limitée à 20 km/h.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des feux gérés par le responsable de Piste pendant les séances de roulage (cf. feux principaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Les dommages causés aux installations du circuit dans son ensemble par les participants, y compris les rails de sécurités de la piste, sont à la charge de la personne ayant causé ces dommages.

Article 4 – Pilotes et passagers.

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité.

Les pilotes et les passagers doivent avoir signé la lettre de décharge de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Toute infraction à cette règle entraîne la responsabilité du fraudeur.

Durant les séances de roulage, **un seul passager est autorisé.**
Le port du casque et du RFT est obligatoire pour les pilotes et les passagers. (Voir RTS FFSA en vigueur).

Les passagers doivent avoir 16 ans minimum et les pilotes doivent obligatoirement être détenteur du permis de conduire.

Article 5 – Respect du règlement.

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement pour que cette journée se déroule dans la passion, la convivialité et la sécurité.

Gestion des feux Piste.



Feu vert

Piste ouverte, sans dangers et sans incidents.



Feu jaune clignotant

Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste.



Feu rouge et ou Drapeau Rouge

Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers la voie des stands.



Drapeau noir

Informe le pilote concerné que sa voiture a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres pilotes et qu'il doit s'arrêter
OBLIGATOIREMENT aux stands au prochain passage.



Drapeau à damier

Fin de session ou du roulage. Ralentir après le drapeau à damier et rentrer directement dans le paddock.